

Dérogation Repos Dominical

Demande de renseignement à faire en mairie.

Autres démarches

- › Annuaire des commerces et entreprises
- › Installation sur le marché hebdomadaire
- › Licence Restaurants/Bars/Ventes à emporter
- › Vente en liquidation
- › Demande d'occupation du domaine public
- › Vente au déballage
- › Dérogation repos dominical
- › Déclaration Location Chambre d'hôte
- › Déclaration de meublés de tourisme
- › Demande d'autorisation de débit de boissons temporaire
- › Loterie

Pour rester informé :

La ville de Clisson vous informe régulièrement par e-mail

